Option / fonctionnalitÃ© UNION objet dâ??entrÃ©e

Description

Les systÃ¨mes informatiques importants ne devraient pas extraire complÃ¨tement des fichiers volumineux chaque nuit.
Au fil du temps, les donnÃ©es de texte brutes peuvent changer, le systÃ¨me source peut Ãªtre remplacÃ©, de nouveaux champs obligatoires peuvent Ãªtre alimentÃ©s, la ou les sources provenant de la nouvelle sociÃ©tÃ© peuvent avoir des champs supplÃ©mentaires ou au contraire moins de champs.

Ancienne Solution :

- RÃ©extraire les donnÃ©es provenant de la source
- Conversion des fichiers
- CrÃ©ation de plusieurs versions du programme

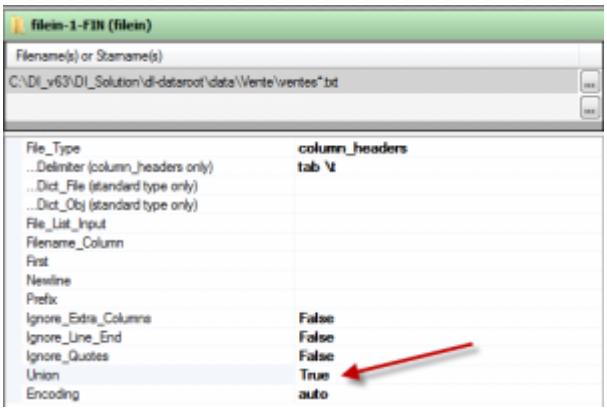
Nouvelle solution:

Utilisation de l'option UNION.

Visualisation de l'option dans un extrait du script .int :

```
object 'INPT' "filein-1-FIN" {
//+ coordinatex = `133`,
//+ coordinatey = `83`,
input_type  = `filein`,
file_type   = `column_headers`,
delimiter   = `\t`,
 union  = `true`,
starnames   = { `C:\\DI_v63\\DI_Solution\\dl-dataroot\\data\\Vente\\ventes*.txt` }
};
```

PrÃ©sentation de l'option dans les propriÃ©tÃ©s de l'objet d'EntrÃ©e :



L'option UNION concatÃ¨ne plusieurs fichiers d'entrÃ©e et produit l'union des colonnes d'entrÃ©e.
Cet attribut doit Ãªtre activÃ© uniquement lors de la lecture de fichiers avec en-tÃªtes de colonnes.
Ce rÃ©sultat est similaire Ã la faÃ§on dont l'objet processus Concat combine plusieurs flux d'entrÃ©e.

Â© Bimaxis - Tous droits rÃ©servÃ©s

Si une colonne, demandÃ©e dans le flux de sortie, n'est pas prÃ©sente dans tous les fichiers, la valeur de cette colonne de sortie sera vide dans les lignes appropriÃ©es.
Cette option permet Ã l'objet d'entrÃ©e FileIn de lire plusieurs fichiers pour lesquels des colonnes ont Ã©tÃ© ajoutÃ©es au fil du temps sans avoir Ã ajouter des colonnes aux fichiers les plus anciens.
En outre, les colonnes et l'ordre des colonnes peuvent changer au fil du temps.
Cet attribut est optionnel, mais recommandÃ© lorsque vous utilisez une sÃ©rie de fichiers.

Tags

1. Data Integrator
2. script
3. Visual Integrator

Â© Bimaxis - Tous droits rÃ©servÃ©s